



Aroéven Hauts-de-France

340/4 avenue de la Marne

Bâtiment C

59700 Marcq en Baroeul

T. 03 20 75 10 85

contact@aroeven-hdf.fr

Centre de Formations

Aroéven Hauts-de-France

215 rue Pierre Mauroy

59000 Lille

Chalet La Pierre aux Fées

Col du Mollard

Route de la Praz

73300 Albiez Montrond

Marcq en Baroeul, le 27/02/2019

Valérie HAVERLAND,
Présidente de l'Aroéven Hauts-de-France

à

Mesdames et Messieurs les adhérents de
l'Aroéven Hauts-de-France.

Madame, Monsieur, cher(e) ami(e),

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la 67^{ème} **Assemblée générale annuelle** de l'Aroéven Hauts-de-France.

Celle-ci se déroulera le :

Vendredi 29 mars 2019 à 18h00

Centre de formations « Le 215 »

215 rue Pierre Mauroy

59000 LILLE

Accueil des participants à partir de 17h30

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2018
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5/07/2018
- Présentation des candidats au Conseil d'Administration
- Rapport d'activités
- Rapport financier
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Arrêt des comptes, affectation du résultat
- Tarification 2019/2020
- Budget 2019
- Renouvellement du mandat du cabinet Audit France
- Rapport moral
- Questions diverses*

**Tout membre actif de l'Association peut demander par écrit au Président dans les trois jours suivant la réception de sa convocation à une Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour d'une question qui n'y figure pas encore.*

.../...

Je vous rappelle ci-dessous les quelques règles qui régissent les élections au Conseil d'Administration.

A - SONT ELECTEURS :

Tous les membres actifs majeurs ayant acquitté leur cotisation annuelle, ainsi que les membres de droit, les membres désignés et les membres honoraires (dispensés de cotisation). La cotisation a été fixée à 0€ lors de l'assemblée générale de 2017.

Le corps électoral de l'association comprend :

- les membres élus du conseil d'administration,
- les membres des équipes de séjours de vacances ou des équipes de formation ayant effectué la démarche d'adhésion,
- les Foyers Socio-Éducatifs et les Maisons des Lycéens ayant effectué la démarche d'adhésion,
- les établissements scolaires ayant effectué la démarche d'adhésion,
- les personnes physiques ayant effectué la démarche d'adhésion,
- les personnes morales poursuivant des buts similaires ayant effectué la démarche d'adhésion et à jour de leur cotisation,
- les membres participants aux activités de l'association
- les membres honoraires

B - CHAQUE ELECTEUR

Dispose d'un seul mandat annuel pour tous les votes à intervenir au cours de l'Assemblée Générale. Il n'y a pas de vote par correspondance. Les électeurs absents (mais à jour de leur cotisation) peuvent donner pouvoir à un autre électeur de leur choix. Nul ne peut être détenteur de plus de cinq mandats, le sien compris.

C - SONT ELIGIBLES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Pour une durée de trois ans, **TOUS LES ELECTEURS MAJEURS**, à jour de leur cotisation. (Les membres de droit, les membres désignés, les membres honoraires et les salariés de l'association ne peuvent être éligibles). **Les élections ont lieu à bulletin secret, au scrutin uninominal à un tour, à la majorité simple.**

D - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPREND 15 MEMBRES ELUS

Les candidatures sont à envoyer à l'Aroéven, au plus tard le mercredi 27 mars 2019.

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés ou élus pour trois ans. Les membres élus sont renouvelés par tiers chaque année.

Les membres sortants du Conseil d'Administration sont :

- Emeline Durieux
- Ignace Plouvier
- Amina Dahmani
- Valérie Crevon
- Lionel Etaix

Chaque candidature est recevable si elle est faite par écrit (voir talon joint) dans le délai normal spécifié sur les documents, **soit au plus tard mercredi 27 mars 2019**.

Au cas où un membre du conseil d'Administration décéderait, ou présenterait sa démission ou se trouverait empêché d'exercer ses fonctions pour le reste de la durée de son mandat, il serait procédé à son remplacement par voie d'élection, lors de la première Assemblée Générale suivant le décès, la démission ou l'empêchement. Les pouvoirs du nouveau membre prendraient fin à la date où aurait normalement expiré le mandat du membre remplacé.

ATTENTION : Seuls les adhérents ont le droit de prendre part aux votes et élections. Pour être adhérent de l'Aroéven, il vous suffit de compléter le bulletin d'adhésion joint.

Je me permets de vous rappeler que le statut de membre du Conseil d'Administration de l'Aroéven n'est pas une fonction honorifique. En conséquence, les candidats à ces élections s'engagent à participer au mieux de leurs possibilités à l'ensemble des réunions institutionnelles auxquelles ils seront conviés.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous restons à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

Comptant sur votre présence active à nos débats, je vous prie d'accepter mes cordiales salutations.

Valérie HAVERLAND,

Présidente de l'Aroéven Hauts-de-France.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
29 mars 2019

Nom : Prénom :

Adresse / Code Postal / Ville :

.....
.....

Tél :

E-mail :@.....

Je souhaite être candidat au Conseil d'administration de l'Aroéven pour le mandat 2019/2022

Je ne souhaite pas être candidat au Conseil d'administration

Je participe à l'assemblée générale

Je ne participe pas à l'assemblée générale et je donne pouvoir à M. _____
à jour de son adhésion 2019 pour me représenter et voter à ma place au cours de l'Assemblée générale
annuelle du 29 mars 2019.

Je participe à l'apéritif dinatoire qui clôture cette soirée

Je ne participe pas à l'apéritif dinatoire qui clôture cette soirée

Réponse impérative pour le 27 mars 2019.

Signature, date

A renvoyer à :

Aroéven Hauts-de-France
340/4 avenue de la Marne, Bâtiment C
59700 MARCQ EN BAROEUL

BULLETIN D'ADHESION INDIVIDUELLE

2019-2020

Nom : Prénom :

Profession :

Adresse / Code Postal / Ville :

.....
.....

Tél :

E-mail :@.....

Je soussigné(e), souhaite être adhérent de l'Aroéven Hauts de France pour l'année 2019/2020

Sur décision de l'Assemblée Générale de l'association, le montant de l'adhésion est fixé à 0 €.

Je suis informé que les informations fournies sur ce bulletin d'adhésion ne seront ni communiquées, ni utilisées par des tiers. Elles sont intégrées aux fichiers des adhérents de l'association pour 3 années.

Signature, Date

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

A renvoyer à :

Aroéven Hauts-de-France
340/4 avenue de la Marne, Bâtiment C
59700 MARCQ EN BAROEUL